Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260415-D202649-DE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

N° Acte : **2026-Délib-49-CM 15/04/2026**	Classification **: 5.3 Désignation de représentants**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 29

***Objet* : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

L'An deux mil vingt-six le quinze du mois d'avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur David LE BERRE, Maire.

Etaient absents : Mme Laura THÉRET (procuration à Mme Audrey DI MARINO) et M. Kévin CRENN (procuration à Mme Nadine PLANTEC).

Secrétaire : M. Quentin BERNARD.

Monsieur le Maire rappelle que la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est définie par le Code général des collectivités territoriales, notamment à son article L.1411-5.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, la CAO est présidée par le maire et comprend cinq membres titulaires ainsi qu'un nombre égal de suppléants élus en son sein par le Conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La Commission d'Appel d'Offres se réunit afin d'examiner les propositions déposées par les candidats à un marché public, notamment dans le cadre des procédures formalisées.

Il est proposé que la commission soit également réunie pour l'examen des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) dont le montant est inférieur aux seuils des procédures formalisées. Elle fonctionnera alors en commission MAPA.

(Rappel des seuils de procédures formalisées au 1er janvier 2026 : fournitures et services : 216 000 €, travaux : 5 404 000 € HT).

Chacun des représentant des listes *« Penmarc'h au cœur »*, *« Penmarc'h, cap sur l'avenir 2026 »* et *« Penmarc'h à Bâbord »* a présenté sa liste de candidats titulaires et suppléants. Chacune de ces listes pouvaient comporter jusqu'à 5 membres titulaires maximum et 5 membres suppléants. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Sont désignés assesseurs : M. Gaétan MARBLÉ et Mme Estelle GUICHAOUA.

La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260415-D202649-DE

Sont candidats :

Listes	**Titulaires**	**Suppléants**
Penmarc'h au cœur	Quentin BERNARD Maurice LE FLOCH André LE FLOCH Hervé LELIÈVRE Raynald TANTER	Gaétan MARBLÉ Claudine ELLERO Martine KEROUÉDAN Stephanie WOODS Jonathan PENET
Penmarc'h, cap sur l'avenir 2026	Pierrick COTTO	Stéphane LE GALL
Penmarc'h à Bâbord	Nadine PLANTEC	Estelle GUICHAOUA

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote dans une enveloppe fermée.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	**0**
Nombre de votants	**29**
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	**29**
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	**1**
Nombre de suffrages blancs	**0**
Suffrages exprimés	**28**
Majorité absolue	**15**

	Nombre de suffrages obtenus	
Listes	**En chiffre**	**En lettre**
Penmarc'h au cœur	20	vingt
Penmarc'h, cap sur l'avenir 2026	4	quatre
Penmarc'h à Bâbord	4	quatre

Sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) dont Monsieur le Maire est Président de droit :

Listes	**Titulaires**	**Suppléants**
Penmarc'h au cœur	Quentin BERNARD Maurice LE FLOCH André LE FLOCH	Gaétan MARBLÉ Claudine ELLERO Martine KEROUÉDAN
Penmarc'h, cap sur l'avenir 2026	Pierrick COTTO	Stéphane LE GALL
Penmarc'h à Bâbord	Nadine PLANTEC	Estelle GUICHAOUA

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **PREND ACTE** de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres dont le Maire en est le Président de droit.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
David LE BERRE